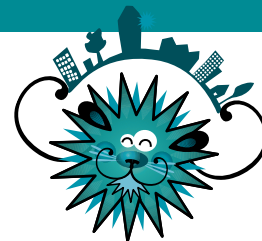


LYON 3^{ème}

Crédit Municipal



C'est pour combattre l'usure, c'est-à-dire le prêt d'argent à des taux abusifs qu'en 1810 par décret napoléonien fut créé le Mont-de-Piété de Lyon, devenu depuis Crédit Municipal. Comment cette institution presque bicentenaire a survécu ? Quelles transformations a-t-elle connues ? *Lyon chez moi* a épluché les livres de comptes.



« Le Crédit Municipal est un service public ouvert à tous », déclare Pierre Bergeron, son Directeur. En effet, sa vocation sociale a perduré jusqu'à nos jours. Tout d'abord à travers les prêts sur gage, pour lequel les 19 Crédits Municipaux de France ont le monopole et qui étaient historiquement destinés aux plus pauvres.

Mais comment fonctionne le prêt sur gage ?

Muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, l'emprunteur vient déposer son objet. Un commissaire-priseur en estime la valeur de vente aux enchères. Au bout de 15 à 30 minutes, selon l'affluence, le client repart avec 60% de ce montant. 350 clients poussent ainsi tous les jours les portes de l'institution. Si le montant minimum d'un prêt est de 10 euros, la moyenne tourne autour de 380 euros. Et tout peut être mis en gage, « sauf les véhicules à moteur, les armes à feu, l'informatique et tout produit périssable », explique Pierre Bergeron. S'il s'agit le plus souvent de bijoux, il y a aussi des timbres, des appareils photos, voire des meubles et des tableaux. Ainsi l'objet le plus chèrement vendu a été un tableau représentant la Sainte Famille, parti pour 110 000 euros !

À tout moment, le client peut rembourser le prêt et reprendre possession de son bien. Mais c'est au bout de six mois, qu'il doit au moins payer les intérêts (généralement entre 7 et 10%), pour prolonger le prêt pour une nouvelle durée de six mois. Le nombre de renouvellements

est illimité. Ainsi, le 30 janvier 2003, au Crédit Municipal de Paris, un lot de bijoux (deux colliers et une médaille) fut récupéré par l'arrière petite-fille de l'emprunteur... 54 ans, 4 mois et 16 jours après la mise en gage. Bien au-delà du temps moyen de dépôt d'un objet qui est de 24 mois.

C'est uniquement si au terme des six mois les intérêts ne sont pas payés que l'objet sera vendu aux enchères. Cela arrive dans environ 5% des cas. 40 ventes ont lieu par an, toujours le jeudi, dans une salle dédiée au deuxième étage, entièrement rénovée en 2003. 300 objets sont en moyenne proposés par séance. Ils sont consultables sur le site Internet du Crédit Municipal, sur Minitel et également dans un catalogue papier. Si le prix de vente dépasse le montant du prêt, la différence est reversée au client. Dans le cas contraire, rien ne lui est demandé, la perte est prise en charge par les commissaires priseurs.

Si le prêt sur gage représente 70% de l'activité du Crédit Municipal, il ne lui rapporte pas beaucoup d'argent. Cette activité historique est aujourd'hui complétée par des services bancaires classiques : comptes courants, cartes bancaires, livret B, livret d'épargne jeune, CODEVI etc. et par une gamme de prêts. Si le prêt personnel, d'un montant de 1 000 à 30 000 euros, est réservé aux agents de la fonction publique (ou assimilés) et aux retraités, le prêt équilibre, lui, est ouvert à tous. D'un montant de 8 000 à 50 000 euros, il permet de

regrouper plusieurs prêts à la consommation, de réduire ainsi les mensualités et d'éviter le surendettement.

Puis deux autres offres s'adressent aux démunis : le prêt solidaire est destiné aux chômeurs de longue durée et aux RMIstes qui souhaitent créer une entreprise. Le Crédit Municipal s'est pour l'occasion associé à l'ADIE (l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique) et participe à la sélection des bénéficiaires. Plus de 100 prêts solidaires sont ainsi octroyés par an. Puis, le micro-crédit. D'un montant maximum de 1 500 euros, il a été créé pour permettre aux défavorisés de retrouver un travail. « Ce n'est sûrement pas pour acheter un écran plasma » précise Pierre Bergeron, « mais par exemple pour payer un permis de conduire, réparer une voiture, acheter des lunettes ou régler des frais dentaires. ». La sélection des bénéficiaires est effectuée par un comité qui réunit le Crédit Municipal et le Secours Catholique.

Toutes ses activités permettent au Crédit Municipal d'être bénéficiaire sans pour autant renoncer à sa mission sociale. « Nous n'avons pas vocation à faire de l'argent », souligne Dominique Doizelet, le directeur de communication. Ainsi, depuis plusieurs années, le Crédit Municipal, reverse une partie de son bénéfice au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui coordonne les œuvres sociales de la Ville de Lyon. En 2005, c'était 230 000 euros.

Michael Augustin



Photographies © Michael Augustin

► **Crédit Municipal de Lyon**
221 rue Duguesclin, Lyon 3^{ème}
Tél : 04 72 60 63 63
www.credit-municipal-lyon.fr